

CAPa Métiers de l'Agriculture « Productions Horticoles »

Niveau 3 Cadre européen des certifications

Code RNCP : 25306

Public concerné	Apprenant sous statut : ➤ Apprenti (de 16 à 29 ans)
Conditions et délai d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation. ➤ Pour les apprentis : Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage. ➤ Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre. ➤ Entrée permanente possible tout au long de la formation. (Nous consulter)
Prérequis et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Issu(e) d'une classe de 3^{ème} générale, 3^{ème} de l'Enseignement Agricole, de 3^{ème} SEGPA ou être titulaire d'un CAP. ➤ Avoir un réel intérêt pour le jardinage et les travaux extérieurs. ➤ Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques ➤ Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (Nous consulter)
Objectifs	<p>Le titulaire d'un CAPa MA « Productions Horticoles » est un professionnel apte à assurer les travaux d'horticulture courants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation et entretien des sols et des cultures, Surveillance de la croissance des végétaux, Application des fertilisants et traitements nécessaires, récolte et conditionnement des produits. <p>Pépiniériste, arboriculteur, maraîcher ou horticulteur spécialisé en végétaux d'ornement sont les principaux secteurs professionnels dans lesquels ils exercent.</p> <p>Pour cela, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obtenir le CAPa MA (Niveau 3) du Ministère de L'agriculture et de l'Alimentation ➤ Savoir mettre en œuvre les différentes techniques de production qui varient selon les époques et les types de plantes. ➤ Savoir organiser son travail et assurer les opérations courantes d'entretien et de maintenance du matériel et des structures (serres). ➤ Savoir rendre compte de ses activités à sa hiérarchie
Durée de la formation	950 heures de formation sur 2 ans

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 28 semaines à la MFR réparties sur les 2 années scolaires ➤ 68 semaines en entreprise
Contenus et compétences	<p>Contenus des modules généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Français / Communication ➤ Mathématiques/ informatique ➤ Anglais ➤ Education socio-culturelle / Histoire et géographie ➤ Sciences économiques, sociales et de gestion ➤ EPS <p>Contenus des modules professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Techniques et pratiques professionnelles ➤ Maintenance des matériels et équipements ➤ Reconnaissance et connaissance des végétaux ➤ Législation du travail ➤ Biologie / Ecologie / Physique / Chimie
Types d'entreprises d'accueil	Horticulteur - Pépiniériste – Magasins de vente de plantes d'ornements et arbustes – Maraîchers.
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation - 80% - et épreuve terminale – 20%). ➤ Pas de validation par bloc de compétences
Modalités pédagogiques	<p>La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.</p> <p>Moyens pédagogiques : Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques. Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les travaux pratiques. Serres de productions et de multiplications. Parc arboré de 6 hectares.</p>
Poursuites d'études envisageables	<p>A la sortie d'un CAPa MA « Productions Horticoles, différents parcours s'offrent aux apprenants pour poursuivre leur projet professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Seconde professionnelle Nature, Jardin, Paysage et Forêt ➤ BPA Travaux des Aménagements Paysagers ➤ BAC PRO « Aménagements Paysagers » ➤ BP « Aménagements Paysagers, ➤ Certificat de Spécialisation
Tarifs	<p>Il n'y a pas de frais de scolarité en statut apprentissage. Ils sont pris en charge par les OPCO (opérateurs de compétences).</p> <p>Restent à charge de l'apprenti(e) : le coût de la pension (interne ou demi pensionnaire), les frais de déplacement, les activités extra-scolaires (animation, voyage d'étude)</p>

Lieu	MFR RENNES SAINT GREGOIRE 14, Les Rabinardières 35760 SAINT GREGOIRE Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap. (Nous consulter).
Responsable de l'action de formation	Monsieur Jérôme Torres